

RÉUNION DU LUNDI 23 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 23 décembre à 10 heures 15 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. René LOGNON, doyen d'âge

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Angelo TONOLLI

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Josiane HÉROUART, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS

En sa qualité de Présidente par intérim du Conseil départemental, Mme HIVER précise que la présente réunion se tient en application de l'article L3122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), en conséquence de la démission de la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER intervenue le 9 décembre 2024.

Mme la Présidente indique que, conformément à l'article L3122-1 du même code, la séance sera présidée par M. LOGNON en sa qualité de doyen d'âge, assisté par le plus jeune membre de l'Assemblée, M. TONOLLI, qui assurera les fonctions de secrétaire de séance.

Faisant référence à l'agression dont M. TONOLLI a récemment été victime, Mme la Présidente lui exprime son soutien au nom de l'Assemblée.

Mme la Présidente invite M. LOGNON et M. TONOLLI à prendre place à la tribune.

(Mme la Présidente rejoint les rangs de l'hémicycle. MM. LOGNON et TONOLLI s'installent à la tribune).

M. LOGNON exprime l'émotion qui est la sienne de présider l'Assemblée dans ce contexte particulier. Tout en condamnant les actes pour lesquels la justice s'est prononcée à l'égard de M. Stéphane HAUSSOULIER, M. LOGNON tient à saluer, en son nom personnel, l'écoute et le travail effectué par celui-ci pendant sa présidence.

M. LOGNON salue les membres de l'Assemblée ainsi que les Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance ; puis, après avoir constaté le quorum, il déclare la séance ouverte.

Il rappelle les termes de l'article L3122-2 du CGCT qui dispose qu'en cas de vacance du siège de président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement exercées par un vice-président, dans l'ordre des nominations. Il est procédé, dans le délai d'un mois, au renouvellement de la commission permanente.

En application de l'article L3122-5 du même code, M. LOGNON indique qu'à l'issue de l'élection du nouveau Président, et sous sa présidence, le Conseil départemental fixera le nombre de vice-présidents et des membres de la commission permanente, puis élira ses membres au scrutin de liste.

M. LOGNON donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. de JENLIS pour Mme DEVAUX, Mme DARRAS pour M. FAUVET, Mme HÉROUART pour M. PIOT et Mme QUIQUEMPOIS pour M. BEUVAIN.

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024, adressé au préalable aux élus de l'Assemblée départementale, et affiché à l'entrée de la salle, qui est approuvé à l'unanimité.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale, M. LOGNON précise qu'aucun débat ne peut avoir lieu avant l'élection du Président.

24.1.33 ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LOGNON rappelle les modalités de l'élection du Président du Conseil départemental telles qu'elles sont prévues par les dispositions du code précité, puis invite ses collègues à déclarer leur candidature.

Mme DELÉTRÉ, au nom des groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants », présente la candidature de Mme Christelle HIVER.

M. FAUVET annonce que l'opposition ne présente pas de candidat, et ne participera pas au vote, position qui sera expliquée à l'issue de l'élection du ou de la Président(e).

Il est procédé à un premier tour de scrutin secret, dont le résultat est le suivant :

Inscrits : 46

Votants : 29

Suffrages exprimés : 22

Votes blancs : 7

Mme Christelle HIVER, ayant obtenu 22 voix, soit la majorité absolue des suffrages, est proclamée élue Présidente du Conseil départemental.

(Applaudissements)

Avant de reprendre sa place dans l'hémicycle, M. LOGNON adresse ses félicitations à Mme la Présidente, lui exprime tous ses vœux de réussite et l'encourage à poursuivre les actions entreprises en faveur des habitants et des collectivités du département.

(Applaudissements. M. LOGNON rejoint sa place dans l'hémicycle).

Mme la Présidente prend place à la tribune et donne lecture d'un discours, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

(Applaudissements)

24.1.34 COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme la Présidente indique qu'il doit être procédé à la composition de la commission permanente conformément aux dispositions des articles L3122-5 et L3122-4 alinéa 2 du CGCT.

Mme la Présidente propose de fixer la composition de la commission permanente comme suit :

- La Présidente du Conseil départemental ;
- Treize (13) vice-présidents ;
- Trente-deux (32) membres.

Il est procédé au vote électronique. La composition de la commission permanente est adoptée à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.1.35 ÉLECTION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme la Présidente rappelle les modalités d'élection des membres de la commission permanente prévues par l'article L.3122-5 du CGCT, selon lequel lesdits membres, autre que le Président, sont élus au scrutin de liste. Elle ajoute que chaque Conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, même incomplète, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après avoir indiqué que les listes devront lui être remises dans l'heure qui suit, Mme la Présidente constate qu'il est 11 heures 02 et invite les membres de l'Assemblée à déposer les listes auprès d'elle au plus tard à 12 heures 02.

Mme la Présidente suspend la séance.

(La séance, suspendue à 11 heures 02, est reprise à 12 heures 02).

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ÉVRARD pour M. NOIRET, M. LEFEUVRE pour Mme de WAZIERS, Mme DARRAS pour M. FAUVET, Mme HEROUART pour M. PIOT, M. de JENLIS pour Mme DEVAUX, Mme FONGUEUSE pour M. DUFLOT, Mme QUIQUEMPOIS pour M. BEUVAIN.

Après expiration du délai d'une heure, Mme la Présidente constate qu'une seule liste a été déposée ; les différents sièges de la commission permanente sont alors immédiatement pourvus dans l'ordre de la liste dont elle donne lecture.

Présidente : Mme Christelle HIVER

- 1^{ère} vice-présidente** : Mme Isabelle de WAZIERS
- 2^{ème} vice-président** : M. Olivier JARDÉ
- 3^{ème} vice-présidente** : Mme Margaux DELÉTRÉ
- 4^{ème} vice-président** : M. Franck BEAUVARLET
- 5^{ème} vice-présidente** : Mme Brigitte LHOMME
- 6^{ème} vice-président** : M. Hubert de JENLIS
- 7^{ème} vice-présidente** : Mme Françoise RAGUENEAU
- 8^{ème} vice-président** : M. Pascal BOHIN
- 9^{ème} vice-présidente** : Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- 10^{ème} vice-président** : M. Jean-Michel BOUCHY

11^{ème} vice-présidente : Mme Virginie CARON-DECROIX

12^{ème} vice-président : M. Guillaume DUFLOT

13^{ème} vice-présidente : Mme Sabine CARTON

Autres membres :

M. Arnaud BIHET

Mme Valérie DEVAUX

M. Bertrand DEMOUY

Mme Monique ÉVRARD

M. Frédéric DEMULE

Mme France FONGUEUSE

M. Stéphane HAUSSOULIER

Mme Françoise MAILLE-BARBARE

M. Claude HERTAULT

Mme Jocelyne MARTIN

M. Wilfried LARCHER

Mme Guislaine SIRE

M. Jannick LEFEUVRE

Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX

M. Emmanuel NOIRET

Mme Zohra DARRAS

M. Laurent SOMON

Mme Esra ERCAN

M. Laurent BEUVAIN

Mme Dolorès ESTEBAN

M. Christophe BOULOGNE

Mme Josiane HÉROUART

M. Frédéric FAUVET

Mme Valérie KUMM

M. René LOGNON

Mme Guillemette QUIQUEMPOIS

M. Jean-Louis PIOT

Mme Nathalie TEMMERMANN

M. Jean-Claude RENAUX

Mme Julie VAST

M. Jean-Jacques STOTER

M. Angelo TONOLLI

24.1.36 DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA PRÉSIDENTE

Mme la Présidente donne lecture de l'article L3121-22 du CGCT qui prévoit qu'après l'élection de sa commission permanente, le Conseil départemental peut déléguer à son Président l'exercice de certaines de ses attributions. Elle rappelle que sur ce fondement textuel le Conseil départemental a accordé au Président certaines délégations de pouvoir dont l'étendue a été définie par délibération n° 21.4 du 1^{er} juillet 2021 modifiée par la délibération n° 21.1.47 du 13 décembre 2021.

Mme la Présidente propose de confirmer lesdites délégations de pouvoirs.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de Mme la Présidente sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.1.37 DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après avoir rappelé les dispositions de l'article L3211-2 du CGCT alinéa 1^{er}, sur le fondement desquelles le Conseil départemental a délégué une partie de ses attributions à la commission permanente par la délibération n° 21.6 du 19 juillet 2021, Mme la Présidente propose de confirmer, dans leur principe et leur étendue, lesdites délégations d'attributions.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de Mme la Présidente sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme la Présidente constate que l'ordre de jour est épuisé et donne la parole aux membres de l'Assemblée qui, en début de séance, ont exprimé le souhait d'expliquer leur décision de ne pas prendre part au vote de l'élection du/de la Président(e).

Après avoir souligné que la présente réunion clôt une « séquence douloureuse », M. FAUVET exprime la satisfaction qui est la sienne et celle de son groupe de voir, pour la première fois, une femme à la tête de l'exécutif départemental, élection facilitée, selon lui, par la non-participation au vote de l'opposition.

Dans le contexte budgétaire actuel, M. FAUVET considère que des choix vont devoir être faits et souhaite appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur un certain nombre de préoccupations. Parmi elles, et afin de garantir davantage de transparence et de confiance dans l'institution, il renouvelle deux propositions : l'adhésion de la collectivité à la charte Anticor et l'attribution de la présidence de la commission des finances à l'opposition.

Évoquant la protection de l'enfance et la nécessité d'accueillir dignement les enfants confiés au Département, M. FAUVET réaffirme la détermination de l'opposition à s'investir dans la mission d'information et d'évaluation récemment créée afin qu'en ce domaine des questions soient soulevées et des réponses apportées.

S'agissant de la généralisation de l'expérimentation du Revenu de solidarité active (RSA) renforcé, dont il souligne les effets positifs sur les territoires actuellement concernés, M. FAUVET s'inquiète de l'effort budgétaire qui en découle pour le Département, et de l'absence dans le projet de loi de finances de moyens accordés aux Départements par l'État pour accompagner la généralisation annoncée. Dans un tel contexte, M. FAUVET suggère de suspendre le projet de généralisation de l'expérimentation sur le territoire départemental.

Après avoir évoqué le travail constructif accompli par et avec M. NOIRET en sa qualité de vice-président en charge du développement agricole, de l'alimentation et de la ruralité, M. FAUVET invite les membres de l'Assemblée à s'interroger sur les conditions de l'intervention du Département dans le domaine agricole. Il suggère notamment de subordonner l'attribution des aides au respect de critères liés davantage à l'emploi et/ou au revenu des agriculteurs, plutôt que d'appliquer des critères purement techniques. Enfin, M. FAUVET évoque les difficultés existant dans le département dans les domaines de l'éducation et du logement et redit l'engagement de l'opposition à agir dans ces deux secteurs aux côtés de la majorité.

Concluant son propos, M. FAUVET adresse à Mme la Présidente ses vœux de réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

M. BEUVAIN veut croire en la détermination de Mme la Présidente à défendre l'intérêt des Samariens, comme elle a pu le faire, selon lui, dans le cadre de ses précédentes fonctions de vice-présidente de l'exécutif départemental. Evoquant la période écoulée, il se félicite de l'écoute bienveillante accordée par la majorité départementale à quelques propositions de l'opposition et exprime le vœu que le travail constructif réalisé au bénéfice des Samariens pourra se poursuivre sous la nouvelle présidence et avec la majorité en mobilisant des moyens financiers et humains suffisants.

M. BEUVAIN insiste sur la nécessité de cesser toute indulgence envers un gouvernement qui impose aux Départements des charges qui ne lui incombent pas, et affirme que l'opposition sollicitera à nouveau l'émission d'un titre de recette à l'encontre de l'État afin qu'il s'acquitte de sa dette envers les Départements.

M. BEUVAIN réitère sa demande de conditionner le versement des aides publiques destinées à l'implantation d'entreprises dans le Département au respect de critères stricts, dont il cite des exemples, et d'assurer une utilisation transparente des fonds par les entreprises bénéficiaires.

S'agissant de l'expérimentation du RSA « rénové », M. BEUVAIN exprime ses inquiétudes concernant le risque de recours à une main-d'œuvre « bon marché » susceptible de perturber le marché du travail et de compromettre, à terme, l'obligation pour les employeurs de rémunérer équitablement leurs salariés.

Enfin, M. BEUVAIN regrette la décision prise à l'égard de M. NOIRET qui se traduit selon lui en une « perte humaine et politique ». S'inspirant d'un poème de Charles Baudelaire dont il donne lecture d'un extrait en en modifiant quelques mots, il adresse un message personnel à M. NOIRET. Il souligne, par ailleurs, la disponibilité et l'écoute dont ce dernier a fait preuve lors de sa participation aux projets ambitieux et novateurs réalisés collectivement dans le département.

Après avoir remercié M. BEUVAIN, M. NOIRET donne lecture d'un discours, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

(Applaudissements)

M. TONOLLI adresse ses sincères félicitations et vœux de réussite à Mme la Présidente, aspirant à travailler de concert avec la majorité dans le cadre des futures décisions qui seront prises. M. TONOLLI se félicite de l'ambition forte exprimée dans son discours par Mme la Présidente, en particulier sur les politiques prioritaires telles que le handicap, la transition écologique, le développement territorial et l'aide sociale à l'enfance. Sur ces sujets, il affirme

que le groupe « Avenir solidaire et durable » sera force de proposition. Il renouvelle ses remerciements à l'adresse de Mme la Présidente pour la présence d'un représentant du groupe « Avenir solidaire et durable » au sein de la mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance créée en décembre 2024.

Evoquant les collègues, M. TONOLLI appelle à la vigilance afin que, dans le contexte budgétaire difficile qui se dessine, ils ne soient pas « les grands sacrifiés des exercices budgétaires à venir ». Il appelle, par ailleurs, la majorité à maintenir l'engagement pris sous la présidence de M. HAUSSOULIER de ne fermer aucun collègue dans le département d'ici la fin du mandat.

Exprimant sa déception face à la manière dont la politique a pu être menée au cours des dernières semaines, M. TONOLLI considère qu'un travail important devra être accompli afin de restaurer la confiance des habitants du département ainsi que des agents de l'administration envers l'action politique.

Concluant son propos, M. TONOLLI fait part de son incompréhension concernant le retrait de M. NOIRET de l'équipe exécutive, dont il souligne l'excellent travail accompli. Par ailleurs, M. TONOLLI exprime son inquiétude quant à la nouvelle répartition des vice-présidences, craignant que l'ouest du département, où se posent des problématiques particulières, ne soit pénalisé par un rééquilibrage territorial en faveur de l'est du département.

Mme la Présidente précise qu'elle ne fera pas de discours de politique générale sur les sujets abordés mais souhaite réagir sur certains propos tenus au cours des différentes interventions.

Mme la Présidente remercie tout d'abord les membres de l'opposition pour la posture collective adoptée lors de l'élection du président et les explications apportées, qui, souligne-t-elle, lui permettent d'être « clairvoyante ». S'adressant ensuite à Mmes DELETRE et DEVAUX et M. DUFLOT, co-présidentes et président des groupes de la majorité, Mme la Présidente les assure de son implication future pour restaurer la cohésion au sein de la majorité départementale laquelle, aujourd'hui, ne s'est pas exprimée unanimement.

Mme la Présidente affirme être animée par l'intérêt collectif et par sa volonté d'agir pour le bien des Samariens. Face aux incertitudes budgétaires et aux défis difficiles qui s'annoncent, elle exprime le vœu de pouvoir compter sur le soutien de l'équipe exécutive et de l'Assemblée.

Évoquant la situation de M. NOIRET, Mme la Présidente partage les propos élogieux tenus par l'opposition sur son action et précise que la décision prise à son égard repose sur la responsabilité collective de la majorité. Elle explique avoir été confrontée à des données factuelles qui ont, de surcroît, évolué sur la courte période qui vient de s'écouler. Mme la Présidente liste les considérations qui se sont imposées au moment de prendre cette

décision : 1/assurer la continuité de l'action départementale dans les mêmes conditions que précédemment c'est-à-dire avec le même exécutif ; 2/installer à la tribune les trois candidats à la présidence : M. JARDÉ en qualité de deuxième vice-président aux côtés de Mme de WAZIERS et M. BOHIN en qualité de secrétaire de séance ; 3/ respecter les engagements pris à l'égard des deux candidats, puis des trois candidats.

Après avoir réaffirmé sa totale empathie à l'égard de M. NOIRET, et confirmant la qualité du travail accompli dans le cadre de la délégation qui lui était confiée, Mme la Présidente annonce aux membres de l'Assemblée qu'elle propose à M. NOIRET d'exercer, en qualité de conseiller départemental délégué, les fonctions exécutives dans les domaines de l'agriculture, de la ressource en eau et de la stratégie du littoral.

Mme la Présidente affirme la nécessité de restaurer la confiance en la politique, et déclare qu'elle sera aux côtés de celles et ceux qui souhaiteront œuvrer collectivement en faveur des Samariens, des services et des agents. Elle appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur les choix difficiles qui devront être faits et qui conduiront vraisemblablement à privilégier les compétences obligatoires du Département, parmi lesquelles figurent les solidarités.

Mme la Présidente conclut ses propos en remerciant les membres de l'Assemblée pour les félicitations, les encouragements et les enseignements reçus.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 12 heures 39)

.....

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

M. René LOGNON



LA PRÉSIDENTE



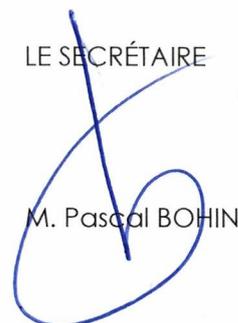
Mme Christelle HIVER

LE SECRÉTAIRE

M. Angelo TONOLLI



LE SECRÉTAIRE



M. Pascal BOHIN

**Session extraordinaire du Conseil départemental du lundi 23 décembre 2024
Élection de la Présidente du Conseil départemental**

**Discours de Christelle HIVER
Nouvelle Présidente du Conseil départemental de la Somme**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Sénateur,
Cher Laurent,
Madame la Députée Européenne,
Chère Valérie,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,
Chers collègues, chers amis,
Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,
Mesdames, Messieurs, les membres de l'administration,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une **émotion** évidente et un profond **sens des responsabilités** que je m'adresse à vous aujourd'hui. Vous m'avez élue présidente et je souhaite, avant tout, vous exprimer ma gratitude.

Ce moment est pour moi une étape marquante, autant dans mon parcours personnel que dans mon engagement au service de notre territoire.

Merci d'abord à vous, chers collègues de la majorité départementale, dans sa pluralité, pour la confiance que vous m'accordez. Votre soutien m'honore, et m'oblige. Certains d'entre vous, pour des raisons qui vous appartiennent, ne se retrouvaient pas initialement dans ma candidature, et aujourd'hui encore. Je salue votre abnégation et votre conscience de l'intérêt collectif qui doit rester pour chaque élu la priorité ultime.

Merci aussi à vous, chers collègues de l'opposition, pour votre bienveillance et vos différents mots de sympathie, et la clairvoyance que vous m'avez assurée aujourd'hui.

Ne doutez pas de ma détermination à faire honneur à la fonction.

Seul le prononcé fait foi

Ma détermination est celle d'une élue qui s'applique à soi-même ce qu'elle demande aux autres. Plusieurs d'entre vous pourraient ici en attester, j'ai à cœur de rester droite dans mes bottes, si vous me permettez l'expression, et de respecter les engagements que je prends. Promettre n'est pas un terme dont j'use, à la promesse je préfère l'engagement. Car l'engagement, c'est ce que l'on sait pouvoir honorer et assumer.

L'attente est forte aujourd'hui **d'une nouvelle image de marque départementale**. De cette attente, j'en modèle une exigence : celle de faire face, ensemble, aux défis d'aujourd'hui et de demain, avec courage, ambition et résilience.

Ensemble, je suis convaincue que nous saurons nous relever de cette période récente, mouvementée et affronter les difficultés qui se dressent devant nous.

Votre engagement et votre dévouement, dans chacun des 23 cantons, sont des sources d'inspiration au service d'un collectif. Je serai à vos côtés, car c'est grâce à votre connaissance du terrain que nous pouvons ensuite agir en « bon sens », et dans le bon sens.

Je souhaite également adresser un **mot pour mes prédécesseurs**, tous mes prédécesseurs, qui ont tracé la voie dans laquelle je marche aujourd'hui et dont la vision, les efforts et les réalisations ont permis de faire de la Somme un territoire connu et reconnu pour ces actions, un territoire solidaire et engagé pour le bien être de sa population.

Je suis honorée de pouvoir poursuivre ce travail, que je mènerai avec la même passion et le même dévouement, tout en y apportant une nouvelle empreinte.

Enfin, j'ai une **pensée pour les Samariennes et les Samariens**. Celles et ceux qui sont dans la difficulté ou la précarité, parce que la vie ne les a pas épargnés, celles et ceux qui sont dans le doute, voire la rupture avec la politique...

Seul le prononcé fait foi

Je l'affirme ici et maintenant : **j'ai en moi cette détermination à œuvrer chaque jour pour le bien être des Samariens**, j'ai en moi ce souhait de restaurer un climat apaisé au sein de notre Assemblée et de notre administration, j'ai en moi cette volonté de relever les défis qui s'imposent à nous et fragilisent la strate départementale.

Cette détermination, ce souhait, cette volonté m'animent, me portent et me motivent.

Ce qui forge une personne n'est pas que l'expérience. C'est aussi un terreau, à commencer par le terreau familial.

J'ai une pensée respectueuse et reconnaissante pour mes parents qui suivent à distance la session et qui ont fait de moi la femme de principes et de valeurs que je suis aujourd'hui.

Ce terreau c'est aussi Fabien, mon mari, qui aura partagé 32 ans de ma vie, l'homme qui m'a inconditionnellement soutenue et encouragée dans mes choix et dans mes investissements électifs, conscient de la volonté qui m'anime de toujours faire mieux pour autrui et pour le bien vivre de la population.

Fabien, qui m'a donné 3 enfants, qui sont aujourd'hui dans la salle : Bastien, Marianne (ceux qui me connaissent verront dans ce prénom un symbole de mon attachement aux valeurs républicaines, et dont c'est l'anniversaire aujourd'hui) et Raphaël.

Mes 3 enfants ont grandi avec une maman élue dès l'âge de 28 ans. Ils connaissent les sacrifices qui vont avec l'engagement électif, ils le comprennent, le respectent et s'en sont inspirés dans leur vie personnelle et professionnelle.

Une pensée pour mes amis chers, qu'ils soient dans la sphère politique ou pas, qui m'apportent un soutien moral indispensable.

Seul le prononcé fait foi

Votre soutien indéfectible, dans les moments de doute comme dans les moments de joie, m'a porté tout au long de ce parcours. Je vous en suis infiniment reconnaissante.

Il y a pour moi ce matin deux touches d'émotion supplémentaires :

D'abord, celle d'être la **première femme Présidente de ce Département**, dans une Assemblée parfaitement paritaire, après avoir été la première femme Maire de Doullens mais aussi première femme Présidente de sa Communauté de communes. Je salue d'ailleurs les quelques Maires de la CCTNP présents dans l'assistance.

La seconde touche d'émotion, c'est celle de **quitter les fonctions de Maire de Doullens**. C'est la ville qui m'a vue grandir dans ma vie publique, c'est là que mon engagement politique a pris racine, aux côtés de figures marquantes, au premier rang desquels Christian Vlaeminck à qui je pense très fort depuis cette tribune, lui qui fut également Conseiller général.

Avec Christian, décédé l'an dernier, nous avons accompli tant de choses pour le Doullennais et vécu tant de moments inoubliables. Il m'a inspirée et beaucoup appris, tout comme mon binôme Conseiller départemental Laurent Somon.

Quitter le poste de Maire de cette commune au rythme de laquelle je vis, n'est pas une décision facile.

Je la prends néanmoins sereinement en ayant œuvré avec à mes côtés un élu engagé, fidèle et compétent en la personne de mon 1^{er} adjoint, Claude Maquet.

Cette décision, je la prends avec la conviction d'un passage nécessaire pour servir notre département tout entier, avec votre concours.

Seul le prononcé fait foi

Je remettrai donc ma démission à M. le Préfet tout à l'heure. Mais, plus que jamais, Doullens est et restera toujours dans mon cœur. Je continuerai à œuvrer pour son développement, mais à ma juste place, conformément à la Loi.

Mesdames, Messieurs, nous vivons un moment charnière.

Le contexte actuel, dans la Somme comme partout en France, est lourd sur bien des plans : économique, social, budgétaire, politique.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont nombreuses et quelque part inédites.

L'inflation fragilise nos concitoyens les plus vulnérables et le « tour de vis » qui s'annonce encore sur nos finances met déjà à l'épreuve nos propres capacités d'action, alors même que les attentes n'ont jamais été aussi fortes.

Mais, *chers collègues*, je crois fermement en notre capacité, ici, au sein de cette Assemblée, à relever ensemble tous les défis, avec ce **souci constant de proximité et d'efficacité** qui fait notre force.

Ce changement, à la présidence, s'inscrit dans la continuité de l'action de la majorité, reconnue d'ailleurs par l'opposition.

Car oui, à presque mi-mandat, beaucoup a été fait. Et nous pouvons en être fiers.

Dans le champ du Handicap, grande priorité départementale, qui continuera de faire l'objet de toute l'attention nécessaire. *Je me rendrai d'ailleurs cet après-midi à l'EPSM de la Somme aux côtés d'Isabelle de Waziers.*

Dans le numérique, avec le 100% fibre optique.

Dans les mobilités, qu'elles soient routières, cyclables, pédestres ou fluviales.

Seul le prononcé fait foi

Dans les circuits courts, notamment dans nos collèges.

Dans l'insertion et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers le chemin de l'emploi, ou encore dans le soutien aux sapeurs-pompiers de la Somme, aux communes et aux intercommunalités (à un niveau jamais égalé).

Il nous faudra mieux faire, dans la transition écologique (la ressource en eau, les espaces naturels, la stratégie littorale...) face au dérèglement climatique, dans la prévention et la protection de l'enfance qui, vous le savez, est et doit être un sujet de tous les instants. Je prendrai d'ailleurs part à la mission d'inspection et d'évaluation qui va être très prochainement installée.

Mieux faire, aussi, pour l'attractivité de notre territoire, sa notoriété, fort de la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale » mais aussi fort de 11 nouveaux sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et de la reprise en régie de l'Historial de la Grande Guerre.

Mieux faire, encore, pour la culture partout et pour tous, pour notre jeunesse et la réussite éducative, avec des collèges neufs ou réhabilités, ou encore pour la sécurité routière.

Mieux faire, toujours, pour préparer l'avenir de notre département, tout en soutenant nos acteurs économiques et agricoles, autant que nous le pouvons.

Ces quelques priorités sont celles qui concernent directement les habitants. Je suis convaincue que nous pouvons nous retrouver autour de ces objectifs et écrire ensemble la manière de les atteindre.

C'est le sens du travail dans nos commissions, où j'invite l'opposition à retrouver les postes de Vice-présidents qu'ils ont quittés voici quelques mois.

Seul le prononcé fait foi

J'aurai à cœur dans les prochaines semaines de construire **un travail partenarial rénové** parce que je suis convaincue que, toutes et tous au sein de cette Assemblée, nous sommes animés par la même ambition de toujours faire mieux pour nos concitoyens.

Ce travail partenarial sera d'autant plus important que le défi budgétaire imposé par l'État va nous contraindre à choisir des priorités. Or, choisir c'est renoncer et il sera important que les choix que nous ferons demain par la force des choses, soient concertés, partagés car nous devons tous les assumer dans nos territoires.

C'est le sens de mon appel à construire ensemble nos politiques publiques en nous rassemblant sur l'essentiel : l'amélioration du quotidien et du cadre de vie des habitants de la Somme.

Enfin, **je tiens à saluer au nom de l'Assemblée départementale nos quelques 3000 agents** qui se mobilisent au quotidien pour donner corps à nos politiques publiques.

J'irai à leur rencontre, comme je l'ai fait lors des 9 dernières années comme Vice-présidente en charge de l'administration départementale, pour partager leur quotidien et être à leur écoute.

Leur volonté rejoint la nôtre : aider, accompagner, construire, moderniser l'action du Département.

Comme vous, je sais que nous pouvons compter sur eux pour mettre leurs compétences au service des Samariens.

Malgré cette période troublée, **les fondations de notre action sont solides.**

À nous de poursuivre le déploiement de politiques adaptées aux besoins et aux attentes. J'y suis prête. Avec l'exécutif. Avec la majorité départementale. Avec vous tous.

Seul le prononcé fait foi

À quelques heures de la trêve des confiseurs, et à quelques jours de la nouvelle année, je forme le vœu d'une **Assemblée apaisée et résolument au travail**.

Parce que c'est **notre responsabilité et notre engagement**.

Parce que c'est **ce que nous devons** à nos concitoyens, et nos agents.

Parce que c'est **ce qui nous rassemble**, au-delà de nos différences et de nos sensibilités.

Parce que c'est bien **dans l'action**, et non dans la crainte, la défiance ou l'attentisme, que nous trouverons les moyens de bâtir **un avenir à la hauteur de notre ambition pour la Somme et les Samariens**.

*Chers collègues, je sais pouvoir compter sur vous
Vous pouvez compter sur moi.*

Merci, encore, pour votre confiance et votre attention.

Seul le prononcé fait foi

MME LA PRÉSIDENTE,

Vous avez décidé de procéder au retrait de ma vice-présidence au développement agricole, à l'alimentation et à la ruralité.

Votre décision a peut être été motivé par quelques accord politiques même si vous aviez

conscience des réelles compétences dont je disposais!

Je prends acte de votre décision.

Mes pensées vont en premier lieu au service de la DADT et je veux les remercier publiquement

pour le travail accompli à leurs côtés.

J'ai également une pensée pour la direction des collègues, avec qui nous avons encore des

choses à faire en matière de circuits courts....

Mais je pense à l'année qui s'achève, année compliquée sur le point des inondations sur le littoral, je pense au temps passé à arpenter les cours d'eau pour s'assurer de leur bon écoulement, à négocier avec les services de l'Etat les possibles interventions, à appuyer les actions futures, pour simplement apporter un soutien et de l'espérance au territoire impacté et à ses élus locaux, tout cela au nom du Département.

Je pense également à mes collègues et notamment ceux de l'opposition avec qui j'ai eu plaisir à travailler sur notre groupe de travail « précarité alimentaire » avec 19400 paniers distribués.

Nous avons encore beaucoup à faire a ce sujet

Ma dernière pensée sera pour l'agriculture samarienne et le monde de l'élevage.

J'ai eu plaisir à travailler avec la chambre d'agriculture et de nombreuses organisations

professionnelles agricoles dans le but d'accompagner au mieux ce secteur d'activité.

Je ne suis pas certain, que votre décision à mon égard, soit accueillie avec enthousiasme et qu'elle corresponde à leur attente...

Je pourrais également vous parler de l'équité territoriale, avec une seule vice présidence pour 5 cantons de la zone ouest.

Je terminerai mon propos en vous disant, Mme la présidente, que je vais retourner sur mon canton que j'avais quelques peu laissé et je voulais juste vous dire, que je ne suis pas maire de ma commune ,je n'étais pas non plus, président de ma com de com!

J'étais simplement un vice président actif dans la délégation qui lui avait été confiée,

dans le but premier de servir, L'INTÉRÊT GÉNÉRAL .

Seul le prononcé fait foi